



Les travaux académiques mutualisés (TRaAM) : des laboratoires de pratiques numériques

publié le 10/06/2019

Descriptif :

Les thématiques des Travaux Académiques Mutualisés (#TraAM) pour 2019-2020 sont disponibles sur #Eduscol

Les TraAM : comment ?

- Avril : Appel à candidatures auprès des académies autour d'une liste de thèmes de réflexion définis en accord avec l'inspection générale.
- Juin : Les enseignants « experts » de la DNE, identifient 6 académies qui travailleront sur le thème sur une ou deux années.
- Septembre : Lancement des travaux avec les académies

Chaque académie est représentée par un professeur « référent ». L'expert du département du développement des usages et de la valorisation des pratiques (DNE A2) pilote le groupe avec l'IGEN.

Les équipes se réunissent ensuite dans le courant de l'année / des deux années en présentiel et à distance pour faire les points d'étape nécessaires.

En académie, des temps de réunion de l'équipe TraAM académique sont conduits localement sous la responsabilité d'un IA-IPR et/ou un IEN-ET ou IEN-EG ou d'un IEN. L'interlocuteur académique au numérique (IAN) est associé à ces travaux.



TraAM 2019 2020
en économie gestion



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.